



RÈGLEMENT DES ETUDES

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
GÉNÉRALITÉS	2
TEXTES DE RÉFÉRENCE	2
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE	2
DISCIPLINES	3
IMPLICATION DE L'ÉLÈVE	4
ORGANISATION DES ÉTUDES.....	5
LES CYCLES ET L'ÉVALUATION	5
MUSIQUE	6
DANSE	14
LES CURSUS SPÉCIFIQUES	18
LA CLASSE D'ART LYRIQUE	18
LA CLASSE DE MAO (Musique Assistée par Ordinateur)	19
LA CLASSE D'ÉCRITURE / ANALYSE	22
LA DIRECTION D'ORCHESTRE	25
LE PARCOURS AMATEUR.....	26
LE PARCOURS ADULTE	26
DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES	27
LES PRATIQUES COLLECTIVES	31
CLASSES D'ORCHESTRE	31
MUSIQUE DE CHAMBRE.....	32
ENSEMBLES VOCAUX	32
LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS	33
MUSIQUE	34
DANSE	35

INTRODUCTION

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Chartres, spécialisé dans l'enseignement de la musique et de la danse, est un établissement public culturel classé et reconnu par l'État. Il propose un enseignement structuré et progressif, conforme aux recommandations des schémas nationaux d'orientation pédagogique. Ce règlement pédagogique, ou règlement des études, constitue le cadre de référence pour l'organisation des activités pédagogiques de l'établissement.

Ce règlement des études précise les modalités d'accès, les étapes des cursus, les objectifs pédagogiques, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation des élèves. Il garantit un cadre structurant pour chaque parcours d'apprentissage et favorise une interaction harmonieuse entre les élèves, les familles et les équipes pédagogique et administrative de l'établissement.

GÉNÉRALITÉS

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Le CRD de Chartres se conforme aux cadres réglementaires définis par :

- La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique et danse (Ministère de la Culture, 2011)
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dont notamment son article 101 portant modification de l'article L216-2 du code de l'éducation.
- L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.
- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique en musique et danse (2023).
- La charte de l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC, 2016).

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants diplômés, spécialistes des disciplines enseignées (instrument, chant, danse, formation musicale, écriture, création musicale assistée par ordinateurs (MAO), direction, accompagnement, etc.). Les enseignants ont pour mission d'accompagner les élèves dans leur progression technique et artistique tout en veillant à leur épanouissement personnel. Les professeurs jouent un rôle essentiel dans les cours pratiques et les projets collectifs.

Collaborations et suivi

L'équipe pédagogique travaille de manière coordonnée pour assurer la cohérence des parcours. Des réunions régulières, qu'il s'agisse des rencontres plénières de début et fin d'année, du Conseil Pédagogique (professeurs coordinateurs) ou de réunions et consultations plus informelles tout au long de l'année, permettent de suivre l'évolution des élèves et d'ajuster éventuellement leur orientation en fonction de leurs besoins.

DISCIPLINES

Musique :

Cordes

Violon, alto, violoncelle, contrebasse

Bois

Hautbois, basson, clarinette, flûte traversière

Cuivres

Trompette, cor, trombone

Instruments polyphoniques

Piano, orgue, clavecin, percussions, harpe, guitare

Voix

Chant choral, pré-maîtrise et maîtrise, chant lyrique

Jazz

Ensembles pluri-instrumentaux, piano, saxophone

Musiques actuelles

Guitare électrique, guitare Basse, chant

Musiques anciennes

Clavecin, flûtes à bec

Création musicale numérique (Musique Assistée par Ordinateur MAO)

Composition, audiovisuel, captation audio et vidéo, montage

Découverte

Éveil musical

Atelier « découverte des instruments »

Culture musicale

Formation Musicale

Écriture / Analyse

Pratiques collectives

Musique de chambre

Orchestre d'harmonie Junior, orchestre à cordes Junior (ou orchestre symphonique junior selon effectifs)

Orchestre Symphonique

Big band, ateliers jazz, ateliers musiques actuelles

Chœurs

Ensembles de classes (ensemble cordes pincées, ensemble de guitares)

EVI (Ensembles Vocaux et Instrumentaux)

Danse :

Danse classique

Danse contemporaine

Éveil

Initiation

IMPLICATION DE L'ÉLÈVE

Engagement et responsabilité

Les élèves inscrits au CRD sont encouragés à devenir acteurs de leur formation artistique. Cela implique :

- Une participation assidue aux cours et activités collectives.
- Une implication dans les projets artistiques de l'établissement (répétitions, concerts, spectacles, galas, ateliers, etc.).
- Un engagement personnel dans le travail régulier et l'auto-évaluation.

La formation d'un artiste nécessite une construction globale et cohérente, fondée sur des liens étroits entre les différentes disciplines qui constituent le parcours de l'élève, que ce soit dans le cadre d'un cursus ou d'un parcours spécifique. Cette formation se concrétise par la mise en œuvre d'une connexion forte entre les apprentissages, dont la complémentarité constitue le sens et la richesse de la formation, et qui ne peuvent être dissociés.

ORGANISATION DES ÉTUDES

LES CYCLES ET L'ÉVALUATION

GÉNÉRALITÉS

L'offre pédagogique se décline en plusieurs types de parcours.

Le parcours d'éveil et d'initiation s'adresse aux élèves les plus jeunes. Il permet aux enfants d'expérimenter des approches variées avant de définir leur choix. Les élèves y sont accueillis à partir de l'âge de quatre ans.

Le parcours études s'organise en trois cycles avec une double possibilité à l'issue du 2^{ème} cycle :

- Un 3^{ème} cycle proposant un programme adapté au projet, aux capacités et disponibilités de l'élève, pouvant déboucher sur un Certificat d'Études Musicales (CEM) ou Chorégraphiques (CEC).
- Un cycle plus soutenu, menant au Diplôme National d'Études de Musique ou de Danse (DNEM/D)

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'objectifs de formation préalablement définis. Les cycles marquent les grandes étapes de l'évolution des élèves. Chaque cycle est conçu pour accompagner les élèves dans leur progression technique et artistique en tenant compte de leurs besoins et de leur niveau.

L'évaluation participe du principe même de formation et conjugue plusieurs fonctions :

- Permettre à l'élève de mesurer ses acquis et de se situer dans sa progression personnelle.
- Entretenir le dialogue avec l'élève — et sa famille — pour l'éclairer sur les décisions prises par l'établissement et le conseiller sur son orientation.
- Apporter à l'équipe pédagogique des indications précises sur les résultats de l'enseignement dispensé, permettant de modifier si nécessaire les démarches et les contenus.

Elle est indispensable pour valider les acquisitions à l'issue des parcours ou cycles conduisant à une certification.

Les évaluations combinent un contrôle continu (qui concerne toutes les activités de l'élève : cours individuels ou collectifs, pratiques d'ensemble, mises en situation publique, ateliers, etc.) et des épreuves spécifiques en fin de cycle.

Pour les épreuves, un jury composé de la direction du CRD et d'un ou plusieurs jurys externes spécialistes de la discipline valide ou non le passage au cycle suivant. Ce passage est validé avec une mention Très-Bien ou Bien.

Lors de l'évaluation de fin de cycle, la direction de l'établissement peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de suivi de l'élève et après avis d'un jury :

- Valider la formation reçue et le passage de l'élève dans le cycle supérieur.
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien dans le cycle dans la limite du nombre d'années autorisé.
- Proposer une réorientation vers un autre parcours.

L'entrée dans le cycle supérieur doit en outre prendre en compte les capacités de l'élève à suivre un cursus répondant aux exigences du cycle visé *. (* *Schéma National d'Orientation Pédagogique 2023, Ministère de la Culture*).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle Continu

- Le contrôle continu repose sur l'observation régulière des élèves pendant les cours, les répétitions et les projets collectifs.
- Les enseignants évaluent l'assiduité, l'engagement, le travail personnel et les progrès techniques et artistiques.
- Des bulletins trimestriels d'évaluation sont communiqués par les professeurs sur le logiciel de gestion du conservatoire à destination des familles, contenant des remarques qualitatives et des objectifs pour les périodes suivantes.

Auditions et prestations :

- Les prestations publiques ou internes permettent aux élèves de présenter leur travail devant leurs enseignants, leurs pairs et un public plus large.
- Ces auditions favorisent l'acquisition de compétences scéniques et la gestion du stress lié à la performance.

Bilans intermédiaires (musique) :

- Les élèves en milieu de cycle et pour tout le 3^{ème} cycle présentent une prestation devant un jury extérieur. C'est une simple appréciation qualitative de leurs progrès et constitue une occasion supplémentaire de pratiquer la scène.
- Pour les autres années du cycle, les élèves jouent devant leurs camarades de classe et leurs professeurs, en prestation « intra-cycle ». C'est une occasion de s'écouter et de s'auto évaluer. Un autre professeur en interne peut être convié pour prodiguer ses conseils aux élèves.

ORGANISATION DES CYCLES

MUSIQUE

ÉVEIL (4-5 ANS)

Contenu :

- Découverte des bases du mouvement, du rythme et des sons.
- Activités ludiques et collectives pour sensibiliser les enfants au monde artistique.
- Initiation au travail corporel et vocal.

Durée : 1 à 2 ans.

Volume horaire hebdomadaire : 45 mn

Objectifs :

- Développer les capacités sensorielles et motrices des élèves.
- Favoriser l'éveil à la créativité et à l'expression artistique.
- Initier une première approche de la discipline musicale.

Évaluation :

- Observation qualitative de l'aptitude à rejoindre le Parcours Découverte.

PARCOURS DÉCOUVERTE (6-8 ANS)**Instrument :****Contenu :**

- Introduction aux disciplines instrumentales.
- Apprentissage des bases techniques simples.
- Découverte des notions fondamentales de la musique (notes, rythmes).

Chant :**Contenu :**

- Approche des hauteurs de notes
- Étendue et pose de la voix

Découverte des notions fondamentales de la musique (notes, rythmes).

Durée : 1 an.

Objectifs :

- Capacité à choisir une discipline principale.
- S'initier à l'écoute et la coordination motrice
- Maîtrise des bases simples nécessaires pour intégrer le premier cycle.

Évaluation :

- Évaluation continue par l'équipe pédagogique sur la participation et la progression.

PREMIER CYCLE**Contenu :**

- Enseignement technique dans la discipline principale.
- Formation musicale adaptée au niveau.
- Pratiques collectives

Durée : 3 à 5 ans.

Volume horaire hebdomadaire : de 2h à 4h

Objectifs :

- Construire des bases solides en technique et expression artistique.
- Développer la sensibilité musicale.
- Favoriser la curiosité pour différents répertoires et styles.
- Capacité à se produire en public dans un cadre pédagogique.

Évaluation :

Épreuve individuelle de 5 à 7 minutes comprenant :

- Une ou plusieurs pièces instrumentales ou vocales de styles différents dont une pièce imposée.
- Une évaluation théorique (Formation Musicale).

DEUXIÈME CYCLE**Contenu :**

- Approfondissement des techniques dans la discipline principale.
- Développement des capacités d'interprétation et d'autonomie artistique.
- Formation Musicale.
- Participation active aux projets collectifs et aux présentations publiques.

Durée : 3 à 5 ans.

Volume horaire hebdomadaire : de 3h à 4h

Objectifs :

- Consolidation des acquis du premier cycle et enrichissement de l'expression artistique.
- Introduction d'une réflexion personnelle sur la pratique artistique.
- Vers une autonomie dans le travail et la gestion des projets.

Évaluation :

Épreuve individuelle de 10 mn environ comprenant :

- Plusieurs pièces d'époques et styles différents, dont une pièce imposée.
- Une évaluation théorique (Formation Musicale).
- Un contrôle continu des disciplines complémentaires obligatoires (orchestre, diverses pratiques collectives, ateliers etc.) ou optionnelles.

Pour les épreuves instrumentales ou vocales, un jury composé de la direction du CRD et d'un ou plusieurs jurys externes spécialistes de la discipline valide ou non le passage en troisième cycle. Le passage au cycle supérieur est validé avec une mention Très-Bien ou Bien.

La validation de la fin de 2ème cycle permet l'obtention du Brevet d'Études Musicales (BEM)

TROISIÈME CYCLE

Contenu :

- Perfectionnement technique et interprétatif dans la discipline principale.
- Formation Musicale (obligatoire jusqu'à validation de la fin de 2^{ème} cycle, puis optionnelle)
- Pratique collective obligatoire sur toute la durée du cycle (orchestre)
- Pratique collective obligatoire au moins deux ans sur l'ensemble du cycle (musique de chambre)
- Pratique obligatoire d'accompagnement et/ou musique de chambre pour les pianistes
- Préparation à une pratique amateur avancée ou à une orientation professionnelle.

Durée : 2 à 4 ans.

Volume horaire hebdomadaire minimal : 4h

Objectifs :

- Atteindre un haut niveau de maîtrise technique et artistique.
- Favoriser l'intégration dans des ensembles ou des projets artistiques d'envergure.
- Permettre une orientation vers un cursus professionnalisant si cela est souhaité.

Évaluation :

Épreuves finales devant jurys comprenant :

- Une prestation d'au moins 15 à 20 minutes comprenant des pièces d'époques et styles différents. Une pièce imposée peut être demandée.
- Une évaluation théorique (Formation Musicale, analyse/écriture)
- Un contrôle continu des disciplines collectives obligatoires (orchestre, musique de chambre, ateliers, accompagnement pour les pianistes)
- Pour les épreuves instrumentales ou vocales, un jury composé de la direction du CRD et d'un ou plusieurs jurys externes spécialistes de la discipline valide ou non l'attribution du Certificat d'Études Musicales (CEM).
- La présentation de l'examen pour la validation du CEM est obligatoire à la troisième année dans le cycle.
- Pour les épreuves de Théorie et Culture Musicale : un jury composé des professeurs des disciplines, auquel peut être adjoint un jury externe (FM), procède aux évaluations écrites et/ou orales. Un jury extérieur, auquel peut se joindre la direction du conservatoire (écriture), procède aux évaluations écrites.

NB : La validation du diplôme complet (CEM) nécessite celle de toutes les UV :

- Instrument ou voix (mention Très Bien ou Bien)
- Formation Musicale (mention Bien en fin de 2^{ème} cycle)
- Musique de chambre
- Orchestre

CYCLE MENANT AU DIPLÔME NATIONAL

Ce parcours de formation soutenue est accessible après le deuxième cycle ou en cours de troisième cycle. Il est soumis à une procédure d'admission permettant d'évaluer la motivation et les capacités des élèves intéressés.

Il est destiné à permettre aux élèves de conduire un projet artistique personnel exigeant et dispense un enseignement portant sur une discipline principale ainsi que sur des pratiques complémentaires permettant à l'élève d'acquérir le savoir-faire nécessaire à une pratique artistique et une culture musicale confirmées.

Ce cycle conduit au Diplôme National d'Études de Musique (DNEM).

Le diplôme national valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée. Il sanctionne un parcours d'étude ayant permis d'acquérir différentes compétences regroupées en modules (*cf. titre IV du chapitre V du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) 2023*).

Il permet à ses titulaires d'envisager la poursuite d'études musicales au niveau supérieur.

Durée : de 2 à 4 ans

Total d'heures du cycle à effectuer : 600 heures

Accès :

L'accès au cycle menant au DNEM est soumis à un examen d'entrée comportant les épreuves suivantes :

- Une prestation ou une production de travaux en rapport avec la discipline principale
- Une épreuve de formation musicale mettant en évidence les capacités d'écoute et d'analyse du candidat
- Un entretien avec le jury.

À l'issue de ces épreuves, l'admission dans le cycle est décidée par le jury comprenant au moins un(e) spécialiste de la discipline principale.

Contenu :

- Le module de la discipline principale
- Un module associé
- Un module complémentaire
- Une unité d'enseignement (UE) choisie dans une liste d'options proposée par l'établissement ou le réseau des établissements concernés, au contenu distinct des autres modules, apportant une réelle plus-value en cohérence avec la formation.

Évaluation :

L'évaluation globale de l'élève associe l'évaluation continue et l'évaluation terminale sur épreuve.

Tous les enseignements font l'objet d'une évaluation continue. Le module principal de la discipline comprend nécessairement une évaluation terminale sur épreuve.

Chaque module ou unité d'enseignement est évalué.

Le diplôme national d'études de musique est délivré aux candidats ayant validé chacun des modules et unités d'enseignement suivis.

L'épreuve d'évaluation terminale du module principal consiste en une présentation devant jury de l'activité relevant de la discipline : interprétation, production de travaux, etc.

Pour les instrumentistes, un programme d'une durée de 20 à 25 minutes comportant des œuvres de styles différents, incluant une œuvre faisant appel à des techniques de composition et d'écriture contemporaine.

Les épreuves sont publiques.

CYCLE SPÉCIALISÉ MENANT À L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (DEM)

Ce cycle est accessible sur examen régionalisé. Il se déroule dans le conservatoire d'origine, devant un jury composé d'au moins trois des directions des conservatoires classés de la Région (CRD et CRR). Il se propose d'être une préparation possible vers une voie professionnalisaante.

Contenu :

- Perfectionnement technique et interprétatif de haut niveau dans la discipline principale
- Formation Musicale après validation du 3^{ème} cycle
- Pratiques collectives obligatoires avec implication/responsabilisation (orchestre et musique de chambre)
- Pratique obligatoire d'accompagnement et musique de chambre pour les pianistes
- Écriture/Analyse
- Toute autre discipline complémentaire choisie par l'étudiant

Durée : 2 ans.

Volume horaire hebdomadaire minimal : 5h30/6h

Objectifs :

- Atteindre un haut niveau de maîtrise technique et artistique
- Atteindre l'autonomie dans la planification du travail, l'approche des styles et l'analyse des partitions
- Favoriser l'intégration dans des ensembles ou des projets artistiques d'envergure
- Permettre une orientation vers un cursus professionnalisant

Évaluation :

La présentation de l'examen final est obligatoire à l'issue de la deuxième année. Une troisième année est possible avec justificatifs et sur avis des professeurs et de la direction.

Les épreuves finales se tiennent dans un des conservatoires classés de la Région (CRR ou CRD) devant un jury composé d'une direction de ces conservatoires et de deux spécialistes de la discipline.

NB : La validation du diplôme complet (DEM) nécessite celle de toutes les UV :

- UV de dominante (instrument ou chant) mention Très-Bien ou Bien
 - Examen final régional
20 à 25 min de programme (minimum 3 œuvres d'esthétiques différentes dont une œuvre en temps limité et une composition contemporaine (pour les instruments dont le répertoire en comporte))
- UV de pratiques collectives (orchestre)
 - Présence sur toute la durée du cycle + contrôle continu
- Écriture /Analyse (fin de 1^{er} cycle)
- 3C1 de FM mention Très bien ou Bien
- UV de musique de chambre mention Très Bien ou Bien
 - Examen public avec évaluation chaque année

Communication des résultats

Les résultats des évaluations sont communiqués publiquement à l'issue des épreuves par le président/la présidente du jury. Cette communication est suivie d'un temps d'échange des élèves avec les membres du jury.

Parcours des cycles d'études musicales
(Les âges sont donnés à titre indicatif)

Eveil	1-2 ans 4-5 ans	Observation
Parcours découverte	1-2 ans 6-8 ans	Evaluation continue
Premier Cycle	3-5 ans A partir de 7 ans	Contrôle continu + examen (5-10 min)
Deuxième Cycle	3-5 ans A partir de 11 ans	Contrôle continu + examen (10 min)
Troisième Cycle 2-4 ans A partir de 14 ans Examen final (15-20 min) + UV	Cycle Spécialisé Examen régionalisé (20-25 min) + UV	Cycle Diplôme National 2-4 ans 600 h à effectuer Examen final (15-20 min) + UV

CYCLE SPÉCIALISÉ AVEC DOMINANTE FORMATION MUSICALE

Les élèves souhaitant se perfectionner dans la discipline Formation Musicale dans un objectif professionnalisant peuvent choisir celle-ci en tant que discipline principale.

Admission :

Après validation du 3^e cycle de FM.

Examen :

- Épreuve écrite
- Épreuve orale

La difficulté correspond aux attendus relatifs à la fin du 3^{ème} cycle de FM.
L'admissibilité est validée avec la mention Bien (dérogaition possible sur avis du jury)

Durée : 2 à 3 ans

Volume horaire hebdomadaire : entre 5h30 et 6

Contenu :

1. Formation Musicale : 3h hebdomadaires.

- Relevés de thèmes, d'accords, de rythmes
- Mémorisation
- Analyse de la forme, du langage, de l'harmonie
- Déchiffrage vocal et instrumental
- Chant individuel et polyphonique
- Commentaire d'écoute portant sur l'époque, les origines, le style, le genre
- Étude des instruments et des partitions d'orchestre
- Apprendre à s'accompagner en chantant

2. Piano obligatoire pour les candidats non-pianistes

3. Écriture obligatoire

4. Pratique collective au choix :

- Musique de chambre, orchestre, ensemble vocal ou instrumental.

Ces pratiques permettent la mise en application des compétences théoriques et le perfectionnement de l'oreille au sein d'un groupe.

5. Initiation à la direction

Évaluation : Examen final régionalisé.

Épreuve écrite comprenant :

- D.P.M. (dictée à trous)
- Relevé de thème et basse chiffrée
- Dictée atonale, dictée d'accords classés et d'agrégats.

Épreuve orale comprenant :

- 2 déchiffrages rythmiques portant sur le langage du 20^{ème} et du 21^{ème} siècles
- Déchiffrage vocal sur support de la même époque
- Déchiffrage vocal sur un texte de moindre difficulté
- Transposition instrumentale
- Trois chants préparés par cœur dont un tiré au sort par le jury sont interprétés par le candidat accompagné par un pianiste
- Un chant préparé interprété par le candidat qui s'accompagne au piano
- Une polyrythmie préparée 15 jours avant l'examen

NB : L'obtention du diplôme (DEM) nécessite une mention Très Bien ou Bien

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formation musicale :

Contrôle continu :

- La moyenne des notes détermine le passage d'un degré à l'autre.
- La mention Bien minimum est requise pour valider un niveau.

Examen de fin de cycle :

- Épreuve écrite et orale, évaluant théorie, lecture et écoute musicale.
- La mention Bien minimum est requise pour valider un passage au cycle supérieur.
- Un jury composé des professeurs de la discipline, auquel peut être adjoint un jury extérieur, procède aux évaluations écrites et/ou orales.

Chœur préparatoire - Maîtrise :

Il n'y a pas, à proprement parler, de passages de cycles en pré-maîtrise et maîtrise.

Le chef de chœur fait travailler dans ses cours aux enfants, dès le début, la lecture des notes, les rythmes, les mesures, les tonalités courantes et tout ce qui constitue les bases théoriques indispensables de formation musicale. Cet apprentissage se fait en parallèle des cours de Formation Musicale sans que l'un remplace l'autre, car les attendus ne sont pas forcément les mêmes et la technique vocale requiert de s'appuyer sur des connaissances et aptitudes immédiatement mobilisables. La lecture des partitions chantées nécessite une capacité de déchiffrage et une certaine autonomie, le plus rapidement possible.

Les enfants qui prennent ce rythme dès le départ n'ont pas de difficulté à suivre.

Entre le primaire et le secondaire, correspondant au passage entre l'école élémentaire et le collège, un avis du professeur est requis concernant la poursuite ou non en maîtrise.

Chaque enfant est évalué à la fin de chaque trimestre comme tous les élèves du conservatoire.

Selon la motivation et la progression constatées, un avis sur le maintien ou non de l'enfant au sein du chœur, à la fin de chaque année scolaire et quel que soit le cycle parallèle des études de FM ou d'instrument, peut être prononcé par le professeur et la direction du conservatoire.

DANSE

ÉVEIL (4-5 ans)

Contenu :

- Exploration de l'espace, du temps, de la relation
- Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples

Durée : 1 à 2 ans

Volume horaire hebdomadaire : 45 mn à 1 h

Objectifs :

- Éveil de la perception, de la sensibilité artistique, de la créativité et de l'imaginaire
- Approche sensorielle (écoute, toucher, regard, proprioception)

Évaluation : Pas d'évaluation mais une observation qualitative de l'évolution de l'enfant

INITIATION (6-7 ans)

Contenu :

- Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres
- Expérimentation et approfondissement du mouvement dansé et des principes de base dans les techniques de danse
- Découverte d'éléments de terminologie
- En fonction du contexte culturel local : jeux théâtraux, chant choral, découverte du spectacle vivant et, d'une façon générale, des arts.

Durée : 1 à 2 ans

Volume horaire hebdomadaire : 1 h à 2 h

Objectifs :

- Découverte de la sensibilité artistique et de la créativité
- Travail sensoriel et spatial
- Approche des coordinations spécifiques à la danse
- Prise de conscience de la danse comme langage artistique

Évaluation : Observation qualitative de la capacité à intégrer le 1^{er} cycle.

PREMIER CYCLE (à partir de 8 ans)**Contenu :**

- Appréhension du mouvement dansé en relation au temps, à l'espace, aux qualités dynamiques, à la musique
- Acquisition des bases de la technique de la danse
- Découverte des bases d'au moins une autre discipline de danse

Durée : de 3 à 5 ans

Volume horaire hebdomadaire : 3 h à 6 h

Objectifs :

- Acquisition des éléments techniques de base
- Initiation aux humanités chorégraphiques par la découverte des œuvres
- Introduction d'une pratique d'évaluation partagée entre élèves

Activités complémentaires :

Atelier d'exploration du corps en mouvement, notamment avec l'appui de l'AFCMD (pour tous les cycles), de découverte de la notation du mouvement

Évaluation :

Examen de fin d'année devant un jury composé de la direction du CRD et d'au moins deux spécialistes de la discipline. Présentation d'une variation du ministère de la culture.

Passage individuel

NB : Le passage en 2^{ème} cycle est validé avec mention Très Bien ou Bien.

DEUXIÈME CYCLE (à partir de 11 ans)**Contenu :**

- Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique
- Poursuite de l'apprentissage d'au moins une autre discipline de danse
- Compréhension rythmique, exploration de la musicalité du mouvement
- Développement de la capacité à analyser sa danse et celle des autres

Durée : 3 à 5 ans

Volume horaire hebdomadaire : de 5 h à 7 h 30

Objectifs :

- Appropriation de la danse comme langage artistique
- Exploration pratique de l'endurance
- Consolidation des humanités chorégraphiques par la familiarisation avec les œuvres

Évaluation :

Examen de fin d'année devant un jury composé de la direction du CRD et d'au moins deux spécialistes de la discipline.

Présentation d'une variation du ministère de la culture.

Danse classique

- Échauffement collectif à la barre (10 min)
- Variation individuelle (2 à 3 mn) imposée par le ministère de la culture

Danse contemporaine

- Échauffement collectif (10 min)
- Variation imposée (2 à 3 mn) par le ministère de la culture

NB : Le passage en 3^{ème} cycle est validé avec mention Très Bien ou Bien.

TROISIÈME CYCLE (à partir de 14 ans)

Contenu :

- Approfondissement des acquis techniques et du langage chorégraphique dans la discipline choisie
- Poursuite de l'apprentissage d'une autre discipline de danse ou découverte d'une nouvelle discipline ou d'une autre spécialité (musique)
- Découverte du patrimoine chorégraphique et pratique des répertoires.
- Musicalité du mouvement
- Conscientisation corporelle notamment avec l'appui de l'AFCMD

Durée : 2 à 5 ans

Volume horaire hebdomadaire : 5 h 30 à 7 h 30

Objectifs :

- Capacité à développer un projet artistique personnel et à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique en amateur
- Autonomie dans l'appropriation de la danse en tant que langage artistique et dans l'expérience de l'interprétation
- Capacité à analyser des œuvres chorégraphiques
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité

Évaluation :

Examen de fin d'année devant un jury composé de la direction du CRD et d'au moins deux spécialistes de la discipline.

- Variation individuelle imposée (2 à 3 min)
- Variation libre (2 à 3 min)
- Entretien avec le jury sur la culture générale, les motivations, le choix de la variation libre

NB : L'obtention du Certificat de fin d'Études Chorégraphiques (CEC) nécessite de valider les trois volets de l'évaluation avec Mention Très Bien ou Bien.

CYCLE MENANT AU DIPLÔME NATIONAL

Ce cycle vise à l'acquisition de connaissances et compétences couvrant l'activité chorégraphique dans sa globalité, en vue d'une validation du Diplôme National d'Études de Danse (DNED) dans 2 options distinctes :

Interprétation chorégraphique et Humanités chorégraphiques.

Tous les élèves du cycle partagent les mêmes enseignements indépendamment de l'option choisie. L'option ne témoigne donc pas d'un cursus différent mais valorise différemment les élèves par le biais des coefficients accordés aux différentes matières lors de leur évaluation continue ou terminale (cf. *infra* § 4 – Évaluation).

Le choix de l'option est assorti du choix d'une discipline correspondant à la pratique dansée principale. L'élève est également amené à choisir une discipline complémentaire. L'offre de disciplines se fait en fonction des capacités de l'établissement.

Le cycle menant au diplôme national d'études de danse comporte trois années proposant une progression dans les apprentissages. Il peut toutefois s'effectuer sur une durée plus longue selon un projet de formation personnalisé, dans la limite de 5 années.

Il compte 34 semaines d'enseignement par an à raison d'un minimum de 10 heures hebdomadaires en moyenne hors enseignements facultatifs.

Total d'heures du cycle à effectuer : 1 020 h à raison de 340 h annuelles.

Parcours des cycles d'études chorégraphiques

(Les âges sont donnés à titre indicatif)

Eveil	1-2 ans 4-5 ans	Observation qualitative
Initiation	1-2 ans 6-7 ans	Observation qualitative
Premier Cycle	3-5 ans A partir de 8 ans	Examen avec variation imposée
Deuxième Cycle	3-5 ans A partir de 12 ans	Examen avec variation imposée
Troisième Cycle 2-5 ans A partir de 14 ans Examen avec variation imposée + Variation libre + Entretien	Cycle Diplôme National 3-5 ans Evaluation terminale complète (Selon option)	

LES CURSUS SPÉCIFIQUES

LA CLASSE D'ART LYRIQUE

La classe d'art lyrique est ouverte sur audition à partir de 18 ans, sauf dérogation.

La classe est également ouverte hors cursus aux adultes et seniors ayant déjà eu une pratique avancée, dans la limite des places disponibles dans le planning du professeur. La priorité sera donnée aux élèves en cursus.

Les élèves doivent avoir un niveau de formation musicale suffisant, permettant l'autonomie d'apprentissage des partitions ainsi que leur interprétation. Un test pourra être imposé à l'entrée dans la classe.

Seuls les élèves ayant validé une fin de deuxième cycle de FM sont exemptés de cours de formation musicale pour le 3^{ème} cycle de chant lyrique

Pour le 1^{er} et le 2^{ème} cycle, la nécessité de suivre des cours de FM est évaluée par le professeur en fonction du niveau de l'élève et pourra être exigée.

La pratique collective est obligatoire. Les élèves chanteurs peuvent participer à un atelier et/ou aux chœurs. Cette pratique peut, à l'instar de la FM, être répartie sur la totalité du cursus sans être obligatoirement suivie toutes les années.

La FM et la pratique collective devront être validées sous forme d'UV en vue de l'obtention du CEM ou du DEM.

PREMIER CYCLE

Contenu :

- Acquisition des bases de respiration et maîtrise du corps instrument
- Libération de la voix naturelle
- Découverte des registres de la voix
- Initiation au répertoire

Durée : 2 à 4 ans

Temps de cours hebdomadaire : 30 mn

Évaluation de fin de cycle :

Un air et une mélodie (pas de français obligatoire)

DEUXIÈME CYCLE

Contenu :

- Approfondissement de l'appui du souffle
- Placement homogène de la voix sur tous les registres
- Diversification du répertoire

Durée : 2 à 4 ans

Temps de cours hebdomadaire : 40 mn

Évaluation de fin de cycle :

Trois morceaux (air et mélodies) dont un en Français

TROISIÈME CYCLE

Formation Musicale obligatoire selon test de niveau

Contenu :

- Technique assurée
- Interprétation de styles différents
- Autonomie devant une partition

Durée : 2 à 3 ans

Temps de cours hebdomadaire : 50 mn

Évaluation de fin de cycle en vue de l'obtention du CEM :

- Cinq morceaux de style et d'époques contrastés (dont une pièce d'autonomie, une pièce composée après 1950, une pièce en Français)

Au cours de leur parcours, les élèves devront avoir abordé tous les styles de répertoire en solo (Opéra, Oratorio, Mélodie Française et Anglaise, Lied, etc.), en petit ensemble (ex: quatuor vocal) et en chœur, et de périodes différentes (musique ancienne, renaissance, baroque, classique, romantique, néoclassique, contemporaine, etc.).

La pratique collective est obligatoire (chœur ou ensembles).

NB : l'obtention du CEM nécessite une mention Très Bien ou Bien

LA CLASSE DE MAO (Musique Assistée par Ordinateur)

NB : la MAO inclut une formation audiovisuelle

PREMIER CYCLE :

1C1 : Bases musicales et introduction à la M.A.O. :

- Théorie musicale : lecture de notes, rythmes simples, tonalités majeures.
- Pratique : composition de mélodies simples et exploration des progressions d'accords via Chord Player.
- M.A.O. : introduction à Logic Pro, gestion des pistes audio/MIDI, utilisation de loops, importation de progressions d'accords créées avec Chord Player.
- Premières créations.
- Enregistrement MIDI dans Logic Pro, introduction aux synthétiseurs virtuels et banques de sons.
- Mixage : Gain Staging et Balance des Volumes, Panoramique, Organisation des pistes, Bus et Aux, Envois Reverb et Delay
- Introduction à l'ajout de musique sur des images fixes ou vidéos courtes.

1C2 : Développement des compétences de base, introduction à la prise de son

- Théorie musicale : accords majeurs et mineurs, cadences simples.
- Pratique : création de morceaux basiques (structure couplet/refrain).

- Prise de son : types de microphones (dynamique, statique, ruban), directivités (cardioïde, omnidirectionnel), notions de niveaux d'entrée et de gain, premiers enregistrements simples avec une source sonore.
- M.A.O. : enregistrement MIDI et audio dans Logic Pro, manipulation sonore des synthétiseurs virtuels et banques de sons.
- Mixage : EQ, Compression, Reverb, Delay
- Audiovisuel : synchronisation basique de musique avec vidéos courtes.

1C3 : Consolidation et premières créations complexes

- Théorie musicale : gammes mineures, accords enrichis (septième).
- Prise de son : placement de microphones pour voix et instruments.
- Découverte des techniques de couple stéréo (XY, AB, ORTF).
- Enregistrements en studio (voix et instruments acoustiques).
- Pratique : arrangements simples et exploration de textures musicales.
- M.A.O. : mixage : automation, compression dynamique
- Initiation au sampling : utilisation d'échantillons sonores existants dans Logic Pro, découverte des bases du Sampler natif de Logic Pro, création d'instruments virtuels simples à partir de sons capturés ou téléchargés.
- Audiovisuel : production musicale pour un court métrage ou une animation simple.

DEUXIÈME CYCLE :

2C1 : Complexification musicale et technique

- Théorie musicale : modulation, accords suspendus, modes.
- Prise de son : enregistrement en extérieur, utilisation des couples de microphones, enregistrements multipistes d'ensembles instrumentaux.
- Pratique : utilisation de Musescore pour transcrire des compositions.
- M.A.O. : automation avancée, création de sons dans Logic Pro, mixage intermédiaire.
- Sampling intermédiaire : découpage précis et manipulation d'échantillons, construction d'instruments multi-samples, échantillonnage d'instruments acoustiques pour création virtuelle, automation avancée, synthèse sonore.
- Audiovisuel : analyse de musiques de films, exercices de synchronisation avancée.

2C2 : Développement de l'identité artistique

- Théorie musicale : accords altérés, accords de substitution
- Prise de son : sessions d'enregistrement en studio avec plusieurs musiciens, techniques avancées de placement de micros pour des ensembles acoustiques, gestion des préamplis et des traitements en amont.
- Pratique : composition de pièces avec transcription sur Musescore, exploration de styles musicaux variés.
- M.A.O. : techniques avancées de mixage.
- Sampling avancé : utilisation créative d'échantillons pour sound design, création d'instruments virtuels complexes.
- Audiovisuel : réalisation d'une bande-son complète pour un projet vidéo.

2C3 : Pré-professionnalisation

- Théorie musicale : harmonie avancée
- Prise de son : création de banques de sons (field recording, bruitages).
- Préparation et réalisation d'un enregistrement orchestral ou choral.
- Pratique : transcription et arrangement complexes dans Musescore.

- M.A.O. : Pré-mixage/mastering dans Logic Pro, gestion avancée des enregistrements multipistes.
- Sampling expert : création de librairies personnalisées d'instruments, sampling immersif (textures et ambiances).
- Audiovisuel : création d'une musique pour un court métrage ou une publicité.

TROISIÈME CYCLE :

Objectif : produire des œuvres professionnelles, maîtriser tous les aspects de l'enregistrement et de la production.

3C1 : Consolidation technique et créativité

- Théorie musicale : analyse d'œuvres contemporaines.
- Prise de son : techniques de prise de son immersives, optimisation des environnements d'enregistrement (traitement acoustique, réduction des interférences).
- Pratique : création de partitions complètes dans Musescore en lien avec Logic Pro.
- M.A.O. : techniques de production avancées (sampling, intégration d'enregistrements acoustiques).
- Audiovisuel : analyse critique et perfectionnement des bandes-son produites.

3C2 : Projets avancés

- Théorie musicale : arrangements orchestraux, harmonie chromatique.
- Prise de son : collaboration sur des sessions d'enregistrement complexes (ensembles, orchestres), enregistrements live en extérieur.
- Pratique : composition pour ensemble, transcription et révision sur Musescore.
- M.A.O. : gestion de projets complexes dans Logic Pro, intégration audiovisuelle complète.
- Perfectionnement des techniques de sampling et de sound design.
- Création de portfolios de banques de sons personnalisées.
- Audiovisuel : production d'une bande-son pour un documentaire ou un projet narratif.

3C3 : Finalisation et autonomie artistique

- Théorie musicale : écriture libre avec techniques avancées.
- Prise de son : maîtrise de toutes les étapes d'un projet d'enregistrement professionnel.
- Préparation d'un portfolio audio (studio et extérieur).
- Pratique : projet de fin d'étude (composition, production, mixage), partitions publiées dans Musescore.
- M.A.O. : finalisation de morceaux pour publication.
- Perfectionnement des techniques de sampling et de sound design.
- Audiovisuel : création d'un portfolio professionnel incluant des musiques originales pour divers supports.

Évaluation :

Les changements de cycles s'effectuent sur la base d'une ou plusieurs productions d'œuvres musicales de l'élève. Celles-ci doivent être accompagnées obligatoirement d'images bien qu'elles n'entrent pas dans l'évaluation.

NB : Le passage à un cycle supérieur nécessite la mention Très Bien ou Bien

LA CLASSE D'ÉCRITURE / ANALYSE

L'ÉCRITURE :

Désigne l'ensemble des techniques nécessaires à l'élaboration d'un discours musical cohérent. L'apprentissage de ces techniques permet ainsi de *composer* (c'est à dire d'organiser un discours) pour un ou plusieurs instruments.

Il s'agit, en quelque sorte, de l'étude de l'orthographe et de la grammaire de la musique.

Le musicien qui a bénéficié de cet apprentissage est non seulement capable de composer ou d'écrire des arrangements, des transcriptions, d'improviser, mais surtout de mieux comprendre la musique de manière générale.

Disciplines enseignées :

Les différentes techniques d'écriture sont réparties entre plusieurs disciplines :

- Harmonie
- Contrepoint
- Fugue
- Orchestration

Harmonie

L'harmonie est "l'étude de l'enchaînement des accords".

Son apprentissage se fait à travers deux exercices principaux :

- La *basse donnée*
- Le *chant donné*

Rédigés pour quatuor vocal (chorale mixte), quatuor à corde, soliste et piano, etc.

Basse donnée

Dérivé de la *basse continue* baroque, cet exercice consiste à écrire sur une ligne de basse chiffrée imposée les autres voix du quatuor vocal afin de produire un tout cohérent, en particulier par l'écriture d'une ligne de soprano (qui sera la ligne perçue comme partie principale par l'auditeur) ayant une mélodie elle aussi cohérente. Si l'harmonie se préoccupe d'abord des accords, elle est également soucieuse de la ligne mélodique.

Chant donné

C'est l'exercice qui se rapproche le plus d'une situation courante : il consiste, à partir d'une mélodie imposée, à écrire les autres voix du quatuor vocal, de manière que l'ensemble de toutes les voix entendues simultanément produise des accords à la fois cohérents dans leur enchaînement (on n'enchaîne pas n'importe quels accords dans n'importe quel ordre, comme on n'enchaîne pas des mots au hasard) et cohérents avec la mélodie de départ. Il s'agit en quelque sorte de jouer simultanément sur les deux dimensions de la musique : l'aspect vertical (accord, c'est à dire ensemble de notes entendues simultanément) et horizontal (les mélodies des différentes voix prises individuellement).

Contrepoint

L'objet du contrepoint est d'élaborer des lignes mélodiques pouvant se superposer, autrement dit être entendues simultanément tout en produisant un ensemble *harmonieux* : si c'est bien l'aspect horizontal de la musique (mélodie) le point de départ privilégié par le contrepoint, il rejoint aussi l'harmonie en ce sens que la superposition des mélodies donne mécaniquement naissance à des accords (ensembles de notes entendues simultanément). Tout est lié : la cohérence de l'ensemble d'un savant mélange entre verticalité et horizontalité.

Fugue

Sommet de virtuosité de l'écriture musicale, la *fugue* combine parfaitement contrepoint et harmonie en y ajoutant un impératif d'imitation poussé à l'extrême par l'usage du canon. Forme hautement spéculative, elle n'en a pas moins donné naissance à des chefs d'œuvres du répertoire.

Orchestration

Procédant des précédentes disciplines, l'orchestration consiste à déployer un discours musical à l'orchestre. Elle suppose une connaissance approfondie des instruments (registres, caractéristiques de timbre et de dynamique) et de leurs possibilités, des groupes et masses de l'orchestre.

L'exercice type utilisé pour cet apprentissage consiste à prendre une œuvre existante pour piano ou ensemble de musique de chambre, et de la retranscrire pour orchestre. Il ne s'agira surtout pas de prendre les divers éléments du morceau existant et de les "transférer" à des membres ou groupes de l'orchestre, mais bien d'intégrer tous les éléments du discours musical (mélodies, rythmes, harmonies, textures, dynamiques, contrastes etc.) pour les redéployer à l'orchestre dans un geste qui se rapproche précisément de l'*interprétation* plutôt que celui de la retranscription.

Premier cycle : (2 à 3 ans)

Première année

- Rappel des notions de théorie musicale nécessaires à l'étude de l'harmonie.
- Premiers exercices pour quatuor vocal (basses données) utilisant les accords à trois sons à l'état fondamental, sans modulations.
- Introduction à l'exercice du chant donné (qui consiste à trouver des accords susceptibles d'accompagner une mélodie donnée)
- Ajout de l'accord de sixte, puis de l'accord de quarte et sixte au vocabulaire musical utilisé
- Études des marches d'harmonies et modulations et utilisation dans les réalisations.
- Introduction à l'accord de septième de dominante

À la fin de l'année, les élèves devraient être capables d'harmoniser une mélodie simple pour quatuor vocal ou quatuor à cordes et de réaliser une basse donnée à quatre voix et ont acquis le vocabulaire de base de l'harmonie courante.

Deuxième année

- Consolidation des acquis de la première année à travers des textes plus difficile (fin du chapitre sur les accords de septième de dominantes)
- Introduction de tous les autres accords de septièmes (les textes deviennent plus difficiles et ont une vraie tenue musicale)
- Début de l'étude des styles classiques et romantiques (quatuor à cordes, instrument soliste ou voix accompagnée par un piano)

Deuxième cycle : (2 ans en moyenne)

Les notions suivantes, complémentaires, seront étudiées parallèlement :

- Étude plus approfondie des styles classiques et romantiques
- Premiers chorals dans le style Bach (utilisant tous les acquis précédents et introduisant un souci plus accru de la conduite des voix par l'adjonction des notes étrangères)
- Premières basses à entrées chiffrées de type fugato
- Introduction au contrepoint rigoureux et/ou ancien

Troisième cycle : (1 à 3 ans)

- Spécialisation dans l'étude des styles (y compris compositeurs du XXe siècle)
- Étude de la fugue d'école
- Initiation à l'orchestration

Évaluation

Contrôle continu :

- Chaque semaine le travail des élèves est joué, commenté et corrigé en cours par le professeur.
- Les bulletins trimestriels d'évaluation sont consultables sur le logiciel de gestion du CRD.

Examens de fin de cycle :

- Fin de 1^{er} cycle : mise en loge de 4h
- Fin de 2^{ème} cycle : mise en loge de 8h
- Fin de 3^{ème} cycle : mise en loge de 12h

Les mises en loge (isolement au calme, une salle par élève, durant le nombre d'heures nécessaire correspondant au niveau) permettent aux élèves de produire le travail demandé, qui est ensuite joué et évalué par un jury extérieur composé d'un(e) spécialiste de la discipline. C'est cette évaluation terminale qui prend la plus grande part dans la décision de passage de cycle.

L'ANALYSE :

L'analyse musicale invite à la découverte et la compréhension du répertoire musical. Par l'étude de partitions doublée d'une écoute attentive, elle donne le goût de comprendre les œuvres ainsi que les différentes esthétiques qui ont jalonné l'histoire de la musique.

Sa pratique permet l'acquisition de réflexes devant une partition nouvelle, le développement d'une oreille critique et d'une écoute active.

Le cours s'adresse à tout élève instrumentiste ou chanteur désirant parfaire sa compréhension d'une partition et du répertoire en général.

Premier cycle : (cycle court 1 an)

Découverte de la matière et acquisition des techniques de base :

- Chiffrage des accords
- Analyse des cadences, tonalités et formes simples
- Principes de l'harmonie tonale
- Lecture d'une partition d'orchestre etc. par l'étude de petites formes instrumentales et vocales, de toutes époques.

Deuxième cycle : (cycle court 1 à 2 ans)

Étude des styles classique et romantique (Haydn, Mozart, Beethoven, Schumann, Brahms etc.)

Troisième cycle : (cycle court 1 à 2 ans)

Étude des esthétiques et répertoires du XX^e siècle et du XXI^e siècle.

LA DIRECTION D'ORCHESTRE

Organisation :

Les élèves suivent un cours collectif une fois par semaine, suivi d'une mise en pratique durant les répétitions de l'orchestre symphonique. Le programme de l'orchestre est travaillé sur partitions (plans analytique, théorique, gestuel etc.), puis mis en pratique durant les répétitions de l'orchestre. Le partenariat du CRD avec l'Orchestre Symphonique de Chartres permet aux élèves de travailler également ses programmes et de diriger l'orchestre lors de quelques occurrences organisées conjointement.

Premier cycle : (1 ou 2 ans)

Initiation

Sans examen d'entrée. Niveau attendu en Formation Musicale : Minimum fin de 2ème cycle.

- Travail de la technique de base
- Programme des orchestres du conservatoire
- Mise en pratique lors des répétitions des ensembles

Évaluation sous forme de mise en pratique lors d'une répétition d'orchestre, avec jury composé d'un(e) spécialiste de la discipline

Deuxième cycle : (1 à 3 ans)

Développement

- Travail à la table d'œuvres du répertoire
- Programme des ensembles du CRD et partenaires (Orchestre Symphonique et autres selon possibilités)
- Mise en pratique sous forme de répétitions partielles et tutti. Exigence d'une interaction productive avec les musiciens (identification des points à travailler, propositions de méthodes pour y parvenir, résultats au moins partiels)

Évaluation sous forme de mise en pratique lors d'une répétition d'orchestre, avec jury composé d'un(e) spécialiste de la discipline

Troisième cycle : (1 à 3 ans)

Spécialisation

- Travail à la table d'œuvres du répertoire plus complexes techniquement et musicalement
- Programme des ensembles du CRD et partenaires
- Mise en pratique lors de répétitions partielles et tutti avec exigence d'une maîtrise accrue des outils (gestuelle, interaction productive avec les musiciens et obtention de points d'amélioration, plus grande autonomie dans la compréhension des œuvres et les propositions)
- Cours d'écriture/analyse obligatoires

Évaluation :

- Mise en pratique lors d'une répétition et/ou d'une exécution en situation de concert pouvant conduire à l'obtention du CEM.
- Contrôle continu et examen de fin de cycle pour l'écriture

LE PARCOURS AMATEUR

Ce cursus peut convenir particulièrement aux adolescents qui ne peuvent plus poursuivre un cursus traditionnel et souhaitent maintenir leur apprentissage au conservatoire, de manière plus légère.

Pour y être admis il faut avoir 15 ans minimum et validé sa fin de 2^{ème} cycle en Formation Musicale.

Ce cursus dure deux ans (non renouvelables) et comporte deux cours obligatoires :

- Discipline principale (instrument 30 mn)
- Pratique collective

La participation aux auditions de classe et/ou aux manifestations organisées par les professeurs est obligatoire au moins une fois par année. La participation aux examens est à examiner au cas par cas mais n'est pas obligatoire.

LE PARCOURS ADULTE

Ce cursus est un « contrat » d'une durée de deux ans renouvelables trois fois maximum.

Musique :

Modalités d'accès :

L'élève s'engage à suivre un cours principal (instrument), un cours de FM et une pratique collective (selon niveau et possibilités).

Le contrat est constitué des objectifs et du projet de l'élève en adéquation avec le temps passé.

1/ L'objectif est de débuter une formation et d'atteindre la capacité à intégrer un ensemble :

- Initiation à un instrument puis progression jusqu'à un niveau de fin de 1^{er} cycle ou 2^{ème} cycle
- Acquisition des bases techniques et musicales
- Capacité finale à intégrer un ensemble amateur de niveau 1^{er} / 2^{ème} cycle

2 / L'objectif est d'atteindre une plus grande autonomie individuelle et/ou d'intégrer un ensemble :

- Formation préalable permettant d'intégrer un niveau déterminé par le professeur
- Poursuite de la formation et développement des aptitudes instrumentales et musicales
- Capacité à intégrer dès le départ ou en cours de contrat un ensemble de pratiques collectives au sein du CRD
- Capacité finale à intégrer un ensemble amateur de niveau 2^{ème} / 3^{ème} cycle

Chaque année, une évaluation faite par le professeur ou dans le cadre d'un examen détermine si la progression constatée correspond aux objectifs. Si la progression et/ou le respect des engagements ne sont pas conformes sur une durée maximum de deux ans, la radiation du conservatoire peut être prononcée en concertation par les professeurs et la direction du CRD.

Cours obligatoires :

- Discipline principale : 30 mn de cours hebdomadaire
- Formation Musicale selon niveau
- Pratique collective selon niveau et effectifs

Danse :

Les conditions d'accès sont les mêmes que pour les instrumentistes. Les professeurs fixent avec les élèves des objectifs en rapport avec leur situation (formation préalable ou pas) et leurs capacités. Ces objectifs peuvent être ajustés au cours du projet en fonction de la progression constatée et du respect des engagements.

L'engagement de l'élève à suivre les cours dans un but de progression et d'épanouissement au sein d'un collectif est le préalable à l'accès au cursus.

Une évaluation annuelle effectuée par les professeurs ou dans le cadre d'un examen détermine la cohérence du parcours et sa conformité avec les objectifs. Si la progression et/ou le respect des engagements ne sont pas conformes sur une durée maximum de deux ans, la radiation du conservatoire peut être prononcée en concertation par les professeurs et la direction du CRD.

Classique : 1h30 de cours collectif hebdomadaire

Contemporain : 1h30 de cours collectif hebdomadaire

DÉPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES ACTUELLES

L'équipe du département accueille les débutants comme les élèves présentant déjà un parcours (classique, autodidacte...) au sein d'un cursus diplômant ou d'une formation continue. La pratique collective et les projets de diffusion occupent une place importante dans les enseignements tournés à la fois vers l'étude du répertoire et le développement de la créativité (composition, improvisation et arrangement)

L'offre pédagogique :

- Cours individuels : guitare et basse électrique, saxophones, piano
- Cours collectif : ateliers de pratique collective enfants, atelier adulte, Big Band

Un contenu en FM jazz est intégré aux ateliers du cursus diplômant.

Organisation du cursus :

PREMIER CYCLE : développement de la motivation et acquisition des fondamentaux.

Objectifs :

Développer la motivation et la curiosité.

Construire un premier niveau de culture du jazz et des musiques actuelles : repères d'écoute sur les styles, les compositeurs, les solistes.

Développer les aptitudes essentielles à la pratique collective (être à l'écoute des autres, trouver sa place, communiquer par le regard, le jeu ou la voix)

Entendre et jouer sur des formes, des cycles courts de 2,4, 8 ou 12 mesures.

Être capable de lire, d'interpréter un thème simple mais aussi d'improviser seul ou à plusieurs.

Connaissance sensible et pratique : pentatoniques, échelles de blues, mode majeur, mode mineur. Accords à trois sons : X, Xm, Xdim, X aug. Accords à 4 sons : X7, Xm7, arpèges de l'ensemble de ces accords, patterns simple, conscience de la mesure et des cycles de 2 et 4 mesures, conscience de la forme du blues à 12 mesures et des standards à 8, 12 ou 16 mesures.

Connaissances en M.A.O et sur l'environnement matériel (Musiques actuelles)

Modalités :

Cours individuel d'instrument/vocal de 30 mn (40 mn en 1c4) + 1h30 d'atelier en 1c3 et 1c4.

Évaluation :

Auto-évaluation de l'élève tout au long du cycle (échanges avec le professeur, utilisation de l'enregistrement comme support)

Évaluation continue (dossier de l'élève)

Évaluation terminale : au sein d'une petite formation, l'élève interprète un thème/une pièce suivi d'une improvisation (improvisation facultative en musiques actuelles sur l'examen de fin de 1^{er} cycle). Ce thème est sélectionné par le jury parmi une liste de trois choisis et préparés par le candidat. L'ouverture est totale sur les styles, les époques, les esthétiques.

Pour les épreuves, un jury composé de la direction du CRD et d'un ou plusieurs jurys externes spécialistes de la discipline valide ou non le passage en deuxième cycle.

NB : Le passage au cycle supérieur nécessite une mention Très Bien ou Bien.

DEUXIÈME CYCLE : développement d'une culture personnelle (disque, histoire).

Le 2nd cycle est l'occasion de motiver l'élève à se forger une solide culture musicale, ce qui aura peut-être manqué en 1^{er} cycle quand les objectifs principaux étaient de parvenir à maîtriser les premières bases d'un jeu individuel et collectif.

Des ateliers d'initiation à la pratique collective sont proposés, ainsi que des cours de piano jazz et d'écriture-arrangement.

Objectifs :

Confirmer les acquis du 1^{er} cycle : développement de la motivation et de la curiosité, fixation des premiers outils techniques permettant de jouer le jazz et de pratiquer l'improvisation dans une esthétique plus large.

Développer une culture du disque, des artistes, de l'histoire du jazz et des musiques actuelles

Développer le son, le phrasé, le vocabulaire, notamment par le relevé à l'oreille et la transcription.

Développer l'autonomie de l'élève en l'encourageant à apporter de la matière à travailler en cours (disque, exercice, relevé, composition, arrangement) et en l'invitant à participer à des événements hors les murs du conservatoire (Jams, concerts)

Modalités :

Cours d'instrument de 40 à 50mn, 2h d'atelier de pratique collective incluant la FM jazz

Évaluation :

Évaluation continue (dossier de l'élève)

Évaluation terminale :

1/ Au sein d'une petite formation, l'élève interprète un thème suivi d'une improvisation. Ce thème est sélectionné par le jury parmi une liste de cinq choisis et préparés par le candidat. L'ouverture est totale sur les styles, les époques, les esthétiques.

2/ Interprétation d'un relevé de solo.

Pour les épreuves, un jury composé de la direction du CRD et d'un ou plusieurs jurys externes spécialistes de la discipline valide ou non le passage en deuxième cycle.

NB : Le passage au cycle supérieur nécessite une mention Très Bien ou Bien.

TROISIÈME CYCLE JAZZ : Épanouissement d'une autonomie, vers une démarche et une musique plus personnelles.

Objectifs :

Maîtrise des aspects culturels du jazz par la pratique du répertoire.

Développement d'un discours improvisé au-delà de l'idiome du jazz.

Faire de l'écoute de disque et du relevé une forme d'hygiène quotidienne.

Développer l'autonomie de l'élève en l'encourageant à apporter de la matière à travailler en cours (poser des dates avec lui)

Favoriser l'éclosion d'une personnalité musicale en encourageant la production de l'élève (écriture) et en accompagnant ses projets personnels (groupe, disque)

Développer une curiosité pour la transversalité des pratiques artistiques : musique contemporaine, musique classique, musique actuelle, la danse, le théâtre...

Modalités :

Formation d'une durée de 2 à 3 ans. 1h (1h30 si cursus renforcé) de cours d'instrument/vocal en individuel + 1h30 à 2h30 de FM (avec instruments) + 2h à 3h d'atelier + 30 mn d'harmonie clavier pour les non-pianistes.

Cours d'arrangement et d'écriture, M.A.O, Big-Band,

Le 3^{ème} cycle est diplômant (CEM) ou non-diplômant ; il est possible de mettre en place un parcours personnalisé sur contrat pour s'adapter aux besoins et au projet de l'élève.

Contenus :

Pratique du répertoire de jazz couvrant la plupart des styles et des époques et pratique de l'improvisation libre/générative.

Travail du rythme sous toutes ses formes : tempo, assise, swing, phrasés, métriques paires et impaires...

Maîtrise des formes AABA, ABAC, ABCA etc., et des formes plus atypiques (ex : les 10 mesures de *Peace*, d'H. Silver) ou des standards de formes longues (ex : *Cherokee* de R. Noble)

Maîtrise de la transposition (pour répéter une idée, transposer une pièce, ou plus largement pour raisonner en termes de degrés et non plus en simples accords)

Maîtrise des accords sous toutes leurs formes, de toutes les gammes issues des modes majeurs et mineurs mais aussi des gammes plus complexes comme la gamme diminuée, par tons, etc.

Développement des capacités d'interaction entre les musiciens

Pour tous les chanteurs et instrumentistes : une pratique minimale de la batterie

Une pratique efficace du clavier : entendre et jouer une grille, faire le lien entre verticalité des accords et horizontalité des mélodies et *Guide Tone Lines*.

Évaluation :

Évaluation continue (dossier de l'élève) permettant la validation des U.V « Culture » (sous forme d'un exposé par trimestre) et « Arrangement » (remise de travaux et mise en pratique au sein des ateliers et du Big Band)

Évaluation terminale dans le cas d'un C.E.M :

1/ U.V « FM » : validation en contrôle continu d'un travail de relevé/analyse et de culture produit pendant toute la durée de la formation (1 exposé et 1 relevé/analyse par période de 7 semaines)

2/ U.V « Relevé » : interprétation d'un relevé de solo devant le jury.

3/ U.V « Répertoire » : interprétation d'un thème choisi par le candidat et arrangé par lui, au sein d'un collectif réuni sous sa direction + Interprétation de deux thèmes (improvisation) en collectif, tirés au sort parmi 5 thèmes préparés.

4/ U.V « Big Band »: validation sur participation au Big Band

Les épreuves se déroulent devant un jury composé de la direction du CRD et d'un ou plusieurs jurys externes spécialistes de la discipline.

NB : la validation du diplôme complet (CEM) nécessite celle de toutes les UV avec mention Très Bien ou Bien.

CYCLE SPÉCIALISÉ JAZZ MENANT AU DEM :

Examen d'entrée commun aux conservatoires du Centre Val-de-Loire.

Le candidat prépare trois pièces parmi une liste de standards. Lors de l'examen, le jury décide du répertoire à entendre et sélectionne deux des trois pièces étudiées par le candidat. Le candidat est libre d'être accompagné par une rythmique imposée ou de venir avec les musiciens de son choix.

Le candidat a la possibilité d'amener une composition personnelle ou une improvisation libre qui peut se substituer à l'une des deux pièces à entendre. Le jury décide ou non d'accepter la proposition.

Un entretien avec le jury de 5 à 10mn, portant sur les motivations et le projet du candidat, fait suite à l'interprétation des deux pièces.

Organisation de la formation :

Même organisation que pour le 3^{ème} cycle mais avec une exigence qualitative et quantitative supérieure. L'élève doit faire preuve d'une grande autonomie et d'une grande curiosité : participation aux jams, organisation de sessions de travail, concerts, ouverture vers d'autres formes artistiques (danse, théâtre, arts plastiques)

Évaluation en vue de l'obtention du DEM :

1/ U.V « répertoire » : au sein d'une liste de 10 morceaux, l'élève fait le choix d'une pièce dont il propose une interprétation préparée. Au sein de cette même liste, le jury fait le choix d'une seconde pièce à entendre (thème et improvisation).

2/ U.V « relevé » : interprétation d'un relevé devant le jury.

3/ U.V « projet personnel » : sous forme d'un concert de 30 minutes, le candidat présente son projet personnel pour lequel le choix du répertoire, de l'esthétique et de la formation est totalement libre. Une fiche de présentation du projet accompagne ce moment (texte descriptif, biographie des musiciens, fiche technique).

4/ U.V « arrangement/écriture » :

Une épreuve en loge de 5h avec piano comprenant 3 sujets.

Le candidat en choisit 2 :

- 4 ou 8 mesures d'un thème + accords + ligne de basse sont donnés, le candidat doit poursuivre et terminer le morceau.
- Une mélodie sans harmonie est donnée, le candidat doit l'harmoniser de façon "standard".
- Un standard est donné, le candidat doit en réaliser un arrangement pour quintette (trompette, ténor, piano, basse, batterie) dans l'esthétique de son choix

Un arrangement ou composition pour medium ou big band (minimum 4 soufflants)

5/ U.V « Big-band »: validation sur participation au big-band

NB : la validation du diplôme complet (DEM) nécessite celle de toutes les UV avec mention Très Bien ou Bien

Département Jazz et Musiques Actuelles - Attendus par cycle et évaluations			
Cycle	Durée (années)	Attendus pédagogiques	Évaluation
Premier Cycle	3 à 5	- Découverte de l'improvisation - Initiation aux grilles harmoniques - Participation à un atelier collectif	Évaluation continue + contrôle de fin de cycle (jeu, écoute, repères harmoniques)
Deuxième Cycle	3 à 5	- Maîtrise des bases harmoniques - Développement du langage improvisé - Pratique d'ensemble régulière	Examen incluant : - interprétation - grille - improvisation
Troisième Cycle	2 à 3	- Projet artistique autonome - Travail stylistique et de répertoire - Interaction musicale approfondie	Projet personnel évalué en audition publique + validation des UV
Cycle Spécialisé (DEM)	2	- Création originale - Construction d'un set ou d'un EP - Approche de la scène et de la professionnalisation	Examen régional : - set personnel - grille d'analyse - oral avec jury externe

LES PRATIQUES COLLECTIVES

Comme le précise le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP), « Les pratiques collectives doivent s'affirmer comme centrales dans l'enseignement prodigué par les Conservatoires. En effet la musique d'ensemble sera le cadre privilégié de la pratique du futur amateur. Ainsi, par les réalisations qu'elles génèrent, les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage ».

CLASSES D'ORCHESTRE

Conditions d'accès :

La pratique de l'orchestre est obligatoire dès la 3ème année d'instrument (2^{ème} année sur dérogation et accord de la direction) ainsi que les représentations présentant le travail effectué, qui sont partie intégrante de la formation. La répartition des élèves dans les différents orchestres ou ensembles est faite en concertation par les professeurs en fonction du niveau instrumental, dans l'intérêt de l'élève et de l'équilibrage des diverses formations.

Organisation :

Les classes d'orchestre fonctionnent par répétitions hebdomadaires (1h à 1h30 pour les orchestres junior, 1h30 pour le Big Band, 2h pour l'orchestre symphonique). La préparation de concerts peut occasionner, de manière ponctuelle, des répétitions supplémentaires se déroulant en dehors des horaires habituels. La représentation scénique étant l'objectif de toute formation, les élèves, sauf impossibilité dûment justifiée, s'engagent à participer aux concerts et spectacles prévus par le conservatoire. Les demandes de congé ne peuvent être qu'exceptionnelles et justifiées. Elles ne pourront être accordées par la direction que pour une année non renouvelable.

Évaluation :

La participation à l'orchestre est évaluée dans le cadre du contrôle continu (assiduité, investissement au sein du groupe, participation aux manifestations). Les bulletins trimestriels et évaluations des professeurs sont pris en compte. Dans le cadre de l'obtention des CEM et DEM, la validation de l'UV de classe d'orchestre est obligatoire.

Conditions particulières :

Les instrumentistes à vent ont la possibilité, par le biais du partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie de Chartres, de valider une partie de leur pratique collective orchestrale au sein de cette formation en participant à ses répétitions et concerts. Cependant cette possibilité ne dispense pas de l'obligation de participer aux répétitions et concerts de l'orchestre symphonique du CRD selon les besoins des différents pupitres et des projets pédagogiques. Les orchestres du conservatoire demeurent prioritaires.

MUSIQUE DE CHAMBRE

Organisation :

La musique de chambre est obligatoire pour les instrumentistes dès le début du 3^{ème} cycle. Il est possible d'y accéder en 2^{ème} cycle sur demande motivée et acceptée par les professeurs et la direction. Par ailleurs, les instrumentistes en classes à horaires aménagés peuvent avoir, selon les années et les effectifs, des cours de musique de chambre en fin de second cycle.

La formation à la musique de chambre induit une activité scénique, se traduisant notamment par des concerts carte blanche au musée et d'autres types de manifestations. Les élèves peuvent donc être sollicités dans ce cadre et, sauf impossibilité dûment justifiée, doivent s'organiser pour pouvoir y répondre favorablement.

Selon les emplois du temps des élèves, il est possible de ne pas faire de musique de chambre sur toutes les années du 3^{ème} cycle mais au moins sur deux années, pour les instruments de l'orchestre.

La pratique de la musique de chambre est obligatoire sur toutes les années du 3^{ème} cycle pour les pianistes/claviers puisqu'ils ne participent pas aux classes d'orchestre. Ils doivent également, durant toute la durée du 3^{ème} cycle, pratiquer l'accompagnement en alternant les disciplines : classes de danses, maîtrise selon projets, élèves de petits niveaux des classes instrumentales.

Les groupes sont constitués en concertation avec les professeurs et la direction de la manière la plus homogène possible en termes de niveau instrumental et de cohérence musicale.

Évaluation :

Tous les groupes sont évalués chaque année lors de l'examen de musique de chambre qui est aussi un concert public. Cette forme est destinée à motiver et responsabiliser les musiciens, considérés aussi comme de jeunes artistes en représentation et non uniquement comme des élèves.

Dans le cadre de l'obtention du CEM et du DEM, la validation de l'UV de musique de chambre est obligatoire.

ENSEMBLES VOCaux

Les enfants dès le début de leurs études font du chant choral, en éveil/initiation (atelier découverte) et dans les cours de formation musicale.

Il existe plusieurs ensembles vocaux au CRD.

- Chœur d'enfants 5 et 6 ans
- Chœur d'enfants 7/14 ans
- Pré maîtrise (CHAM)
- Maîtrise (CHAM)
- Petit chœur (adultes)
- Grand chœur (adultes)

Toute personne non inscrite en classe d'art lyrique et désireuse d'intégrer un des chœurs d'adultes peut en faire la demande. L'admission sera validée après audition et entretien avec le chef de chœur.

LES CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

Un arrêté interministériel pris conjointement par le ministre de l'éducation nationale et le ministre de la culture et de la communication en date du 31 juillet 2002, fixe les conditions d'ouverture et de fonctionnement des classes à horaires aménagés destinées aux élèves des écoles et collèges bénéficiant d'un enseignement artistique renforcé.

Finalités et principes

Les classes à horaires aménagés (CHA) offrent à des élèves motivés par les activités musicales (instrumentales ou vocales : CHAM – CHAM-V) ou chorégraphiques (danse : CHAD) la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique ou de la danse dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.

Cette formation spécifique vise à développer des capacités artistiques affirmées dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle, conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) publié par le ministère de la culture. À l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés auront accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Ce dispositif est formalisé par une convention entre les structures partenaires : conservatoire et établissements scolaires relevant de l'éducation nationale.

Spécificités

Les classes à horaires aménagés ne doivent pas être comprises comme un aménagement d'horaires permettant de dégager du temps pour se consacrer à autre chose que les disciplines artistiques pour lesquelles on est inscrit, ni pour accéder par ce biais à des établissements scolaires (contournement de la carte scolaire) ni pour répondre à des nécessités d'organisation familiale, de transports ou toute autre motivation pratique.

Intégrer les classes à horaires aménagés doit correspondre à une motivation réelle de l'enfant pour les disciplines artistiques visées. Le travail requis et le volume horaire de cours pourront être assez nettement supérieurs à ce qui est demandé dans un cursus traditionnel. Il s'agit d'une formation complète pouvant mener à la formation de futurs artistes professionnels et qui, dans ce cadre, demande davantage d'implication et de travail.

Les élèves qui ne satisferaient pas à ces exigences pourtant définies préalablement et dont le travail et l'implication seraient insuffisants, pourront se voir proposer une orientation en cursus traditionnel voire un arrêt.

Admission

Les classes à horaires aménagés sont ouvertes à partir de la dernière année du cycle des apprentissages fondamentaux (CE1 pour les musiciens et CE2 pour les danseurs).

À l'issue de l'année de CP, une information est diffusée aux enseignants des écoles élémentaires et aux parents des enfants de tous les cours préparatoires de la commune et des communes limitrophes.

Les parents sollicitent l'entrée de leur enfant dans les classes à horaires aménagés.

Une commission est chargée d'examiner les demandes d'admission en classe à horaires aménagés présentées par les familles. Elle comprend, sous la présidence de l'inspecteur d'académie ou de son représentant :

- La direction du conservatoire ou son représentant et deux enseignants, tel que mentionné à l'article 1 de l'arrêté du 31 juillet 2002

- Deux représentants de l'établissement scolaire dont le/la principal(e)

- Le conseiller pédagogique d'éducation musicale ou chorégraphique concerné

- Deux représentants des parents d'élèves désignés par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, parmi les parents d'élèves siégeant au conseil départemental de l'éducation nationale.

La liste des enfants retenus est établie par la commission en prenant en compte la motivation et les aptitudes des élèves, à partir d'indicateurs définis en concertation par l'ensemble des partenaires éducatifs sous le contrôle des corps d'inspection des deux ministères, sur la base des critères précisés par les circulaires interministérielles définissant les objectifs et les contenus de l'enseignement musical (circulaire n°2002-165 du 2 août 2002 - BO n°31 du 29-8-2002 et circulaire n°2007-020 du 18 janvier 2007 - BO n°4 du 25-1-2007). Pour la danse, la recevabilité de la candidature est soumise à la présentation d'un avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la danse par le médecin scolaire ou, à défaut, par le médecin de l'enfant.

Contenus et horaires

MUSIQUE

Conformément au deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 2002, l'enseignement musical est dispensé suivant l'organisation globale suivante :

CHAM à dominante instrumentale

Ces classes concernent les élèves scolarisés au collège Hélène Boucher, établissement partenaire du conservatoire, de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Les cours musicaux (instrument, formation musicale, pratiques collectives et disciplines transversales) sont dispensés au conservatoire sur le temps scolaire.

Attention, certains cours sont dispensés hors temps scolaire, comme les classes d'orchestre par exemple. En outre, dans le cadre de la préparation de concerts, d'examens et autres événements, des répétitions et/ou cours supplémentaires peuvent être programmés hors temps scolaire. La présence des élèves est requise.

Les temps de cours instrumentaux et théoriques sont fonction du niveau individuel de l'élève (voir organisation des cycles).

L'accès à un deuxième instrument se fait sur concertation des professeurs et accord de la direction.

CHAM à dominante vocale

Le chœur préparatoire, ou pré maîtrise, concerne les enfants du CE1 au CM1 scolarisés à l'école élémentaire Maurice de Vlaminck, établissement partenaire du conservatoire.

Les cours de chant sont dispensés par le professeur chef de chœur du conservatoire et ont lieu :

- À l'école Maurice de Vlaminck à raison de 45mn trois fois par semaine pour toutes les classes (CE1 au CM1)
- Est ajoutée une séance au conservatoire à raison de 30mn par semaine pour les CM1 (pupitre)

Les cours de formation musicale sont dispensés par un professeur du conservatoire et ont lieu :

- À l'école Maurice de Vlaminck pour les CE1 et CE2 à raison de 1h une fois par semaine
- Au conservatoire pour les CM1 à raison de 1h une fois par semaine

La maîtrise concerne les élèves à partir du CM2 (école élémentaire Maurice de Vlaminck) jusqu'à la 3^{ème}, scolarisés au collège Hélène Boucher.

Les cours de chant sont dispensés par le professeur chef de chœur du conservatoire et ont lieu au conservatoire :

- En Tutti (toutes les classes ensemble) à raison de 1h quatre fois par semaine
- En pupitre à raison de 45mn par semaine pour les CM2 / 6^{ème} + 5^{ème} / 4^{ème} + 3^{ème}

Les cours de formation musicale ont lieu au conservatoire à raison de 1h15 à 1h30, selon niveaux, une fois par semaine.

DANSE

Les classes CHAD concernent les élèves scolarisés au Collège Hélène Boucher de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

La danse classique est la discipline dominante obligatoire.

La danse contemporaine est une discipline complémentaire en 1^{er} cycle et devient obligatoire dès le 2^{ème} cycle.

Objectifs

Consolider le socle de connaissances construit en 1^{er} cycle, donner au jeune danseur des références artistiques, développer l'endurance et une autonomie favorisant une pratique de la danse lui permettant d'envisager de prolonger ses études soit dans une finalité d'amateur, soit dans une orientation préprofessionnelle.

L'organisation des enseignements répond aux exigences du SNOP - Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre. Code de l'éducation – Article L216-2 (modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016, art. 51)

Volume horaire hebdomadaire

6ème

- Danse classique : 3h - Danse contemporaine complémentaire : 1h30

TOTAL : 4h30

5ème

- Danse classique : 3h - Danse contemporaine complémentaire : 1h30

TOTAL : 4h30

4ème

- Danse classique : 3h de cours technique et 1h30 d'Atelier de composition chorégraphique - Danse contemporaine complémentaire : 1h30

TOTAL : 6h

3ème

- Danse classique dominante : 3h de cours technique et 1h30 d'Atelier de composition chorégraphique
- Danse contemporaine complémentaire : 1h30

TOTAL : 6h

Apprentissage par niveaux

Danse classique

6ème

- Apprentissage de tous les pas de base acquis
- Maîtrise de la relation mouvement-musique
- Maîtrise des orientations et de la prise d'espace
- Être capable des enchaînements chorégraphiques
- Début du travail des pointes à la barre

Examen de fin d'année devant jury extérieur d'une variation du ministère de la culture.

Passage individuel

5ème

- Développement de la technique (pointes, batterie...) et de l'expression artistique
- Analyse
- Auto-correction
- Transposition (droite, gauche, en descendant, en remontant)
- Composition de courtes phrases chorégraphiques
- Hauteur de jambe 90° min
- Éléments d'adage avec monté de jambe, transfert du poids du corps
- Grands sauts
- Entrechat 3 et 4
- Pirouette simple acquise en dehors et en dedans, début des doubles
- Passage au milieu avec les pointes

4ème

- Développement des amplitudes (monté de jambes)
- Travail de résistance et de précision
- Pas de série
- Adage à la hauteur de jambe
- Pirouettes doubles en dedans et en dehors
- Introduction de la rapidité d'exécution
- Introduction à la composition chorégraphique individuelle et en groupe
- Introduction à la l'improvisation individuelle et en groupe

3ème

Examen de fin d'année sur pointes impliquant :

- La sensibilité artistique
- La sensibilité musicale
- L'interprétation
- L'amplitude des mouvements
- La rapidité d'exécution
- Les nuances et les contrastes
- Composition chorégraphique individuelle et en groupe
- Improvisation individuelle et en groupe

Enseignement complémentaire

Danse contemporaine

Objectifs et compétences tout au long du cursus CHAD

- Cf. *Les acquisitions techniques en danse contemporaine* - cahiers de la pédagogie Décembre 1999 - CND

De la 6ème à la 3ème CHAD, l'élève danseur consolidera les fondamentaux de la danse contemporaine à travers plusieurs aspects et chemins pédagogiques :

Le corps et le mouvement

L'importance du poids du corps et des appuis : rapport au sol - équilibre, déséquilibre

L'accent sur la colonne vertébrale : mobilité du dos, du buste, du bassin et de la tête

Notion de volume

Le travail d'amplitude et de mobilité dans le travail des jambes.

Le travail d'amplitude et de mobilité dans le travail des bras.

Apprentissage des tours et des sauts : où placer son regard, qualité de l'amorti, la propulsion, le plané, etc.

Approfondir et explorer les qualités de mouvement : points d'initiation du mouvement, coordination, contraste.

- Le temps, la musique et le silence

Notion de phrasé, sentir, comprendre et reconnaître la pulsation. La durée du mouvement.

- La relation à l'espace

Formes, volumes - directions, orientations, niveaux - regard

- Le travail d'improvisation et de composition chorégraphique qui sont partie intégrante de la formation du danseur
- La personnalité du danseur, sa singularité, la construction de *sa* danse.

Le tout dans un souci d'amener l'élève danseur vers une autonomie du geste dansé. La technique devra soutenir sa sensibilité artistique et lui permettra de développer sa singularité.

La relation harmonieuse au groupe, au *danser ensemble* est également primordiale pour l'épanouissement et la progression de chacun.

Modalités d'évaluation

L'évaluation de toutes ces compétences doit être globale. Nombre d'entre elles ne peuvent être prises en compte que dans la durée et sur le terrain, par les professeurs eux-mêmes.

Il appartient à l'enseignant de doser, varier, combiner, les différentes approches du mouvement, d'en choisir ponctuellement des dominantes et d'alterner un type de travail dirigé avec un travail de type "atelier" durant tout le cursus. L'enseignant évalue donc l'élève à partir de la maîtrise de bases techniques aussi bien que de ses capacités à improviser et composer.

La capacité de l'élève danseur à intégrer les corrections dans son apprentissage et de s'autocorriger sera également appréciée.

- Cf. *Les acquisitions techniques en danse contemporaine* - cahiers de la pédagogie Décembre 1999 - CND

En 6ème et 3ème CHAD, classes qui correspondent à une fin de premier cycle et une fin de 2ème cycle, un examen de fin d'année devant jury extérieur d'une variation du ministère de la culture sous forme de passage individuel précédé par un temps de danse en groupe est organisé. C'est l'occasion d'évaluer la progression et l'implication de l'élève danseur dans son cursus et de l'orienter au mieux pour la suite de son apprentissage.

6ème

Examen de fin d'année devant jury extérieur d'une variation du ministère de la culture.

Passage individuel.

La composition de la variation est donnée mais non arrêtée dans sa forme stricte, chaque enseignant doit se l'approprier en fonction de son groupe d'élèves et du temps de travail.

Si besoin, l'enseignant peut y apporter quelques modifications afin de souligner les qualités de ses élèves et de solidifier leur confiance.

5ème et 4ème

Étapes clefs qui consolident à la fois les acquis de la fin de 1^{er} cycle et préparent à la classe 3ème. Ce sont des années charnières de consolidation et de structuration des acquisitions techniques et des compétences. L'endurance, la mémorisation, l'engagement, la rigueur et l'autonomie du danseur seront davantage valorisés. Il s'agira d'amener l'élève danseur à mettre en jeu sa personnalité dans un projet artistique, de continuer à développer sa personnalité, de développer sa capacité à s'exprimer oralement à propos de la danse, etc.

3ème

Examen de fin d'année devant un jury extérieur impliquant :

- Maîtrise des techniques de sol (descentes/remontées, chute, abandon, déplacements, organisation des appuis...etc.)
- Conscience plus fine de son corps, de l'espace, du poids, etc. Direction, orientation, prise d'espace.
- Vivacité de la tactilité des pieds incluant une précision dans les changements de la parallèle à l'en-dehors, la qualité du glissé, de l'effleuré, de l'ancrage, du repoussé, etc.
- Amplitude et mobilité dans le travail des bras et des jambes
- Lisibilité du mouvement dans les tours et les sauts
- Maîtrise de l'improvisation
- Compréhension rythmique et musicale
- Sensibilité artistique développée et assumée
- Qualités de mouvements variées et contrastées
- Capacité d'être à l'écoute des autres dans le travail de groupe

Une variation du ministère de la culture sous forme de passage individuel. L'enseignement de la danse contemporaine comme discipline complémentaire induit des ajustements dans l'évaluation de cette variation.

Enseignements complémentaires : culture chorégraphique.

- Organisation de sorties de spectacle vivant
- Développement du sens esthétique et critique à travers la pratique du danseur/spectateur
- Master-classes liées aux spectacles vus sur scène ou avec des professeurs de renom
- Projets en tant qu'acteur de la saison culturelle locale
- Analyse fonctionnelle du mouvement dansé sous forme de 4 master-classes annuelles.